

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN CONFORMITÉ DE CAPTAGES PUBLICS
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DESSERVANT LA COMMUNE DE GABRIAS

Demandeur : Communauté de communes du Gévaudan

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2019-101-001 du 11 avril 2019, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de **Brujas Amont et Aval, des Planchettes Amont et Aval, du Trou Penché Amont, Centre et Aval**, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire des communes de Gabrias et de Monts de Randon – commune déléguée de Servières, est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages sus-visés et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire des communes de Gabrias et de Monts de Randon – commune déléguée de Servières, **du mardi 7 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019 à 12 h 00.**

M. Hubert CAYREL, retraité de la fonction publique territoriale, est désigné commissaire enquêteur.

Il siègera et recevra en personne, les observations du public dans les mairies suivantes :

- Gabrias, siège de l'enquête publique :
 - lundi 20 mai 2019 de 9 h à 12 h
 - vendredi 7 juin 2019 de 9 h à 12 h
- mairie déléguée de Servières :
 - mardi 7 mai 2019 de 9 h à 12 h

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de la communauté de communes du Gévaudan situé au Pôle d'activités du Gévaudan – 4 rue des Chazelles – 48100 Marvejols ;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies susvisées et au siège de la communauté de communes du Gévaudan ;
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Gabrias - à l'attention de M. Hubert CAYREL, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Gabrias » - Goudard – 48100 Gabrias ;
 - soit présentées au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans les mairies précitées.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée aux communes concernées et au siège de la communauté de communes du Gévaudan ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général,

signé

Thierry OLIVIER